



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 04/2013
AU CONSEIL COMMUNAL**

**PMU - Mesure F 1-3
Modification du statut de zones de stationnement**

Séance de la commission

Date	Mercredi 6 mars 2013, à 19h00
Lieu	Hôtel de Ville, salle n°6

Vevey, le 14 février 2013

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 305'000.— pour l'achat et l'installation de 30 horodateurs dans des zones de stationnement nouvellement soumises à tarification et une demande de crédit de CHF 22'000.— pour la modification des horaires dans des zones déjà soumises à tarification.

Cette demande fait suite aux décisions 1879-2012 et 2077-2012 de la Municipalité qui chargeaient l'Office du Développement durable, en collaboration avec l'ASR et l'OUrb de faire une proposition à la Municipalité quant à la tarification des zones de stationnement proches du centre-ville.

2. Contexte

La gestion du stationnement constitue un des piliers majeurs de la politique de mobilité d'une ville telle que Vevey. Sa mission est de permettre d'assurer un bon équilibre entre l'offre destinée aux habitants, aux clients des commerces, aux visiteurs et aux pendulaires travaillant à Vevey ou transitant par la ville. C'est d'ailleurs ce que préconise le Plan directeur de Vevey dans son Objectif 18 : « Optimiser l'usage des places de stationnement publiques et privées en fonction des besoins réels et de la qualité des espaces publics ».

Comme le montre le Tableau 1, Vevey offre un des ratios de places de stationnement publiques par habitant le plus élevé parmi les villes vaudoises, alors que le nombre de voitures par habitant y est parmi les plus faibles. Les possibilités de stationnement sont donc importantes, le ratio voitures/places publiques de stationnement de Vevey étant le plus faible parmi les villes vaudoises considérées ici.

Ville	Nombre d'habitants	Nombre de places de stationnement public sur voirie	Places de stationnement/1000 habitants	Voitures de tourisme/1000 habitants	Voitures de tourisme/Places publiques sur voirie
Morges	14'391	2'800	195	499	2.6
Vevey	17'977	3'280	182	397	2.2
Pully	17'079	2'579	151	502	3.3
Yverdon	26'592	3'450	130	450	3.5
Montreux	14'732*	1'950*	79*	433	Non pertinent

Tableau 1 : Offre publique de stationnement et voitures de tourisme par habitant, comparatif vaudois (2009)

*uniquement zone urbaine

Cette offre relativement abondante se doit de faire l'objet d'une gestion coordonnée, afin de répondre aux besoins de tous les usagers de la ville, habitants, pendulaires, clients des commerces et visiteurs. En effet, sa condition de ville centre implique pour Vevey une forte attractivité due à une présence importante d'emplois et de commerces. Cette situation, bien entendu extrêmement positive pour l'économie locale, engendre cependant, une complexité des comportements de stationnement qu'il est crucial de gérer au mieux.

Afin de répondre à cette problématique, une politique de gestion du stationnement sur l'ensemble de la commune a été instaurée, depuis courant 2004 déjà, définissant des zones courtes, moyennes et longues durées autour du centre-ville, ainsi qu'un secteur payant, correspondant à peu près au centre-ville. Afin de favoriser le stationnement des habitants,

l'octroi de macarons dans plusieurs quartiers permet un parcage sans contrainte de temps, dans des zones à durée limitée.

Aujourd'hui, la définition de ces zones et leur tarification se doivent d'être révisées, afin de remplir les objectifs en matière de politique de stationnement que s'est donnée la Ville de Vevey au travers du Plan de mobilité et d'urbanisme intégré (PMU), qui est de favoriser le report modal et de limiter l'emprise générale du stationnement sur la voirie. Cette stratégie est reprise telle quelle dans le Projet d'agglomération Rivelac qui définit comme suit les enjeux du stationnement dans l'agglomération : *« Il est nécessaire d'agir conjointement sur le stationnement (nombre de places, tarification, durée) en vue d'influencer les comportements de mobilité et d'augmenter la part des déplacements en transports publics et mobilité douce. Il s'agit également d'améliorer les conditions de circulation des transports publics, des cycles et des piétons et de revaloriser les espaces publics. »*.

A terme, cela implique notamment, de définir des usages strictement différenciés des zones de la ville en matière de stationnement suivant leur éloignement du centre, pour les visiteurs et les pendulaires :

- le centre-ville devrait être entièrement dédié à la courte durée, afin de valoriser au maximum les places existantes par un taux de rotation élevé, en faveur des activités, achats et loisirs ;
- la première couronne devrait être dédiée à la moyenne durée et donc accueillir les visiteurs de demi-journée ;
- les quartiers périphériques devraient accueillir le stationnement de longue durée.

A cette planification spatiale doivent s'ajouter des mesures d'incitations financières favorisant le report modal vers les transports publics ou la mobilité douce.

Le présent préavis se donne pour objectif de franchir une première étape vers la mise en cohérence de la planification du stationnement de la ville.

3. Stationnement des pendulaires

La gestion du stationnement des pendulaires est particulièrement cruciale pour atteindre les objectifs généraux de la politique de stationnement. L'objectif F1 du PMU définit le cadre général permettant de planifier le stationnement destiné à cette catégorie d'usagers : *« Report modal des pendulaires avec proposition d'une offre en stationnement au plus proche du domicile pour maximiser l'usage des TP. »*. Pour les usagers ne bénéficiant pas d'alternatives proches de chez eux, la mise en place d'un P+R à Hauteville constituera dans l'avenir, une solution intéressante.

Dans l'attente de la mise en place d'un tel dispositif, l'offre de places de parc longue durée proches du centre-ville ne peut pas être réduite, sous peine de pénaliser les pendulaires n'ayant pas d'alternative aux TIM. Cependant, des mesures peuvent déjà être prises, afin de réduire l'impact du stationnement des pendulaires au centre-ville et d'accompagner le report modal de cette catégorie d'usagers à l'aide de mesures incitatives.

Conformément à une politique de stationnement instaurée dans la majorité des villes de Suisse, le présent préavis propose de tarifier le stationnement longue durée, situé à proximité du centre-ville. En effet, la gratuité actuelle de ce stationnement engendre des effets indésirables qui prêtertent les travailleurs veveysans qui n'ont pas d'autres choix que de venir à Vevey en voiture. Bon nombre de pendulaires se rendant sur Lausanne, Morges ou Nyon utilisent naturellement ces espaces gratuits au détriment d'employés sur le territoire veveysan. D'autre part, des personnes habitant très près de leur lieu de travail sont incitées par la gratuité du stationnement, à s'y rendre en voiture.

De plus, valoriser financièrement l'espace public destiné au stationnement rend plus attractif les transports en commun et favorise le report modal. Une utilisation accrue des VMCV, par

exemple, réduit les participations financières des communes propriétaires au déficit d'exploitation.

Il est donc prévu que les zones maximum 10 heures, situées dans la première couronne gardent leur affectation longue durée, et passent même à maximum 11 heures, mais fassent l'objet d'une tarification. Cette tarification sera effective du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00. Les places de stationnement concernées sont les suivantes :

- 93 places maximum 10 heures, situées le long de la Route de Blonay (cf. Annexe 1, Plan B) ;
- 163 places maximum 10 heures, situées le long de l'Avenue de Gilamont, sur la Rue des Deux-Gares, la Rue des Bosquets et la Chaussée de la Guinguette (cf. Annexe 1, Plan C).

Le paiement du stationnement sur ces places pourra se faire à l'heure, à la semaine ou au mois. Des horodateurs incluant des lecteurs de cartes de crédit seront installés dans chacune des zones, afin de permettre le règlement des forfaits hebdomadaires et mensuels.

Les tarifs prévus sont les suivants :

- CHF 1.—/heure jusqu'à 2 heures, puis CHF 0.50.-/heure ;
- forfait journalier : CHF 6.— ;
- forfait mensuel : CHF 60.—.

4. Offre de stationnement moyenne durée

Afin d'étayer l'offre de stationnement moyenne durée, le présent préavis propose d'instaurer deux nouvelles zones maximum 5 heures proches du centre-ville, des commerces et des infrastructures culturelles et de loisirs.

Quai de la Veveyse, Quai de l'Arabie et Rue de la Byronne

Le Quai de la Veveyse, le Quai de l'Arabie et la Rue de la Byronne sont situés dans une zone extrêmement centrale de la ville qu'il est crucial de valoriser pour le stationnement des visiteurs. Les 71 places de stationnement maximum 10 heures situées sur le Quai de la Veveyse, le Quai de l'Arabie et la Rue de la Byronne (cf. Annexe 1, Plan A) voient donc leur durée maximale de stationnement diminuer à 5 heures. Leur usage fait l'objet d'une tarification.

Le tarif pour le stationnement sur ces places est le suivant : CHF 1.20 les 2 premières heures, CHF 1.— pour la 3^{ème} heure et CHF 0.80 pour les 4^{ème} et 5^{ème} heures, du lundi au samedi de 8h00 à 19h00.

Parking de la Piscine de Vevey-Corseaux-Plage

Le PMU propose de valoriser le Parking de la Piscine de Vevey-Corseaux-Plage situé sur le domaine privé communal, pour du stationnement de moyenne durée en y mettant en place une gestion tarifaire. Un des enjeux importants consiste à y éviter le parcage longue durée non autorisé.

Au vu de cette recommandation, le présent projet propose que les 44 places du Parking de la Piscine de Vevey-Corseaux-Plage soient ouvertes au public, mais que la durée de stationnement y fasse l'objet d'une limitation à 5 heures et d'une tarification du lundi au vendredi entre 8h00 et 12h00 et entre 13h30 et 19h00.

Le tarif pour le stationnement sur ces places est le suivant : CHF 1.20 les 2 premières heures, CHF 1.— pour la 3^{ème} heure et CHF 0.80 pour les 4^{ème} et 5^{ème} heures.

5. Harmonisation des tarifs du stationnement courte et moyenne durée au centre-ville

Aujourd'hui, les places courte durée situées au centre-ville ou dans des zones immédiatement adjacentes font en grande majorité l'objet d'une tarification. Seules quelques places sont encore gratuites, ce qui implique une situation peu cohérente pour les usagers et les incite à circuler inutilement dans le centre-ville pour les dénicher.

Afin d'harmoniser le système de stationnement au centre-ville, le présent projet prévoit que les places courte durée aujourd'hui gratuites, situées dans le centre-ville ou dans des zones immédiatement adjacentes soient soumises à tarification. Le tarif pour le stationnement sur ces places est le suivant : CHF 1.20/heure du lundi au samedi entre 8h00 et 12h00 et entre 13h30 et 19h00.

Les places de stationnement concernées sont les suivantes :

- 19 places maximum 1 heure situées sur le Quai de la Veveyse (cf Annexe 1, Plan A) ;
- 47 places maximum 1 heure situées dans la Rue Sainte-Claire, la Rue de la Valsainte, la Rue des Pêcheurs, la Rue Collet et la Rue des Chenevières (cf Annexe 1, Plan B) ;
- 30 places maximum 2 heures situées sur la Rue Louis-Meyer et la Rue des Jardins (cf Annexe 1, Plan A).

De plus, il est prévu de procéder à deux modifications concernant les horaires de tarification des places courte et moyenne durée :

- conformément aux pratiques des villes voisines telles que Montreux ou la Tour-de-Peilz pour ne citer qu'elles, la période de gratuité de la mi-journée, qui concerne toutes les places sauf celles qui sont situées sur la Place de la Gare (tarification continue), est fixée entre 12h00 et 13h30, laps de temps suffisant pour le repas de midi ;
- deux zones de parking voient leur période de tarification continuer après 19h00. Il s'agit de la Grand-Place (jusqu'à 22h00) et de la Place de la Gare (jusqu'à 21h00). Afin d'harmoniser les horaires, il est prévu d'étendre la tarification de la Place de la Gare jusqu'à 22h00.

6. Récapitulatif des modifications

Limitation horaire		Nbre de places	Tarification		Horaire		Localisation
Actuelle	Future		Actuelle	Future	Actuels	Future	
1 heure	1 heure	66	Gratuite	CHF 1.20 l'heure	08h00-12h00 14h00-19h00 du lundi au samedi Exceptés les dimanches et jours fériés	08h00-12h00 13h30-19h00 du lundi au samedi Exceptés les dimanches et jours fériés	Rue de la Valsainte Rue des Pêcheurs Rue Sainte-Claire Quai de la Veveyse Rue Collet
2 heures	2 heures	30	Gratuite	CHF 1.20 l'heure	08h00-12h00 14h00-19h00 du lundi au samedi Exceptés les dimanches et jours fériés	08h00-12h00 13h30-19h00 Du lundi au samedi Exceptés les dimanches et jours fériés	Rue Louis-Meyer Rue des Jardins
10 heures	5 heures	71	Gratuite	CHF 1.20 les 2 premières heures CHF 1.- pour la 3 ^{ème} heure CHF -.80 pour les 4 ^{ème} et 5 ^{ème} heures	Du lundi au samedi Exceptés les dimanches et jours fériés	08h00-19h00 du lundi au samedi Exceptés les dimanches et jours fériés	Quai de la Veveyse Quai de l'Arabie Rue de la Byronne
Aucune : Réservé à la piscine et au restaurant	5 heures	44	Gratuite	CHF 1.20 les 2 premières heures CHF 1.- pour la 3 ^{ème} heure CHF -.80 pour les 4 ^{ème} et 5 ^{ème} heures	Du lundi au samedi Exceptés les dimanches et jours fériés	08h00-12h00 13h30-19h00 du lundi au vendredi Exceptés les samedis, dimanches et jours fériés	Piscine de Vevey-Corseaux-Plage
10 heures	11 heures	256	Gratuite	CHF 1.- les 2 premières heures CHF 0.50 les heures suivantes Forfait journalier CHF 6.- Forfait mensuel CHF 60.-	Du lundi au samedi Exceptés dimanches et jours fériés	08h00-19h00 du lundi au vendredi Exceptés les samedis, dimanches et jours fériés	Avenue de Blonay Avenue de Gilamont Rue des Deux-Gares Rue des Bosquets Chaussée de la Guinguette

7. Aspects financiers

Equipement des nouvelles zones payantes

Afin de permettre la tarification des nouvelles zones payantes, il est nécessaire d'installer trente horodateurs, dont cinq possédant un lecteur pour carte de crédit.

Trois entreprises ont été sollicitées au travers d'une demande d'offre pour l'acquisition d'appareils horodateurs. Celles-ci ont répondu favorablement en respectant le cahier des charges édicté et en établissant une proposition détaillée de leur produit.

Ces offres ont fait l'objet d'une analyse détaillée par l'ASR, afin de déterminer quelle entreprise serait la mieux à même de remplir les conditions pour la pose des appareils horodateurs. Toutes ont répondu aux diverses conditions stipulées dans le cahier des charges. Dès lors, les critères ont été basés sur l'expérience acquise par l'ASR avec les sociétés en question, le rapport qualité-prix de l'appareil, sa robustesse, son entretien et le logiciel permettant le traitement des données comptables (software).

Le choix de la Municipalité s'est porté sur l'offre de Parkomatic qui possède de nombreux avantages. La plupart des horodateurs installés sur Vevey proviennent de leur société, y compris certains qui ont plus de 20 ans. La succursale des hauts de Lausanne permet un service après-vente dans des délais raisonnables. Les appareils alimentés par l'énergie solaire installés en ville de Lausanne (avec lecteur de carte de crédit) et Montreux (sans lecteur de carte de crédit), fonctionnent à satisfaction, aucun problème majeur d'utilisation n'ayant été signalé par les principaux utilisateurs.

Les avantages des appareils proposés sont les suivants :

- traitement de l'information sur les dérangements par le software ;
- traitement de la partie comptable de chaque horodateur, via le software ;
- différenciation des Francs suisses et des Euros lors du relevé des caissettes ;
- modifications sans frais des horaires et tarifs.

Cette entreprise propose également une garantie de deux ans, permettant ainsi une économie de plusieurs milliers de francs par rapport à ses concurrents en reportant d'une année le contrat de maintenance. De plus, elle offre la possibilité d'un paiement échelonné des appareils.

Les investissements pour l'achat et la pose des trente horodateurs sont donc les suivants :

	Nombre	Coûts
Prix des appareils	30	CHF 219'004.00
*Lecteur carte de crédit	5	CHF 16'432.00
Software / Gestion projet	1	CHF 2'790.00
Livraison - Montage	30	CHF 3'600.00
Sous-total HT (Offre du fournisseur)		CHF 241'826.00
Socles en béton	30	CHF 27'000.00
Modification signalisation	Estimation	CHF 12'000.00
Sous-total HT		CHF 280'826.00
TVA 8%		CHF 22'466.10
Total TTC		CHF 303'292.10
Imprévu + Arrondi		CHF 1'707.90
Total		CHF 305'000.00

Adaptation des horodateurs actuels

Le coût de l'adaptation des horodateurs actuels en vue de l'harmonisation des horaires de tarification est estimé à CHF 22'000.—. Le coût de cette modification sera très rapidement couvert par des recettes complémentaires estimées à CHF 15'500.—/an (voir plus bas, sous recettes).

Amortissement

Les dépenses d'investissement totales, qui comprennent l'équipement des nouvelles zones payantes, ainsi que l'adaptation des horodateurs actuels, s'élèvent à CHF 327'000.—. Un amortissement sur dix ans est prévu, ce qui engendre des frais d'amortissement de 32'700.— par année. Toutefois, compte tenu du montant disponible de CHF 435'800.—, sur le Fonds de réserve « exploitation des parcomètres », compte de bilan n° 9280.03, la Municipalité propose d'amortir cet investissement en une seule annuité, par prélèvement du montant correspondant sur ce fonds de réserve.

Coûts d'exploitation estimés annuellement

- l'entretien des appareils, ainsi que l'achat des tickets sont évalués à CHF 18'000.— ;
- les frais liés à la gestion du Software s'élèvent à CHF 4'050.— ;
- pour les transactions bancaires engendrées par le paiement par carte de crédit, le recul nécessaire pour chiffrer un montant exact n'existe pas, compte tenu du fait que cette méthode de paiement concernera principalement les abonnements mensuels. Sous réserve, est prévu un coût de CHF 3'000.— ;
- l'entreprise prévoit une garantie sur le matériel de deux ans. Passé ce délai et se basant sur le contrat de maintenance actuel, le montant se monte à CHF 8'000.—.

Ces nouvelles zones payantes vont engendrer du travail supplémentaire pour l'Office du stationnement, notamment au niveau du contrôle, de la récolte, du traitement de la monnaie et de l'entretien des horodateurs. Selon les informations fournies par l'entreprise Transitec, il est communément admis qu'un assistant contrôle en moyenne 400 places par journée de travail. Relevons que le calcul ne tient compte que d'un seul contrôle par jour des places et n'inclut ni le relevé de la monétique, ni l'entretien des appareils. Par conséquent, la charge induite est estimée à 1 ETP, ce qui correspond à un montant annuel de CHF 100'000.— (salaire + charges sociales).

Recettes

Les recettes estimées provenant des nouvelles zones payantes sont de l'ordre de CHF 470'300.—/an.

Les modifications d'horaires sur les zones payantes existantes devraient engendrer des recettes de l'ordre de CHF 15'500.—/an.

Récapitulatif

Dépenses d'investissement	
Equipements des nouvelles zones payantes	CHF 305'000.—
Modification sur les horodateurs actuels	CHF 22'000.—
Total	CHF 327'000.—

Budget d'exploitation	Dépenses	Recettes
Gestion du Software	CHF 4'050.—	
Contrat de maintenance (dès la 3 ^{ème} année)	CHF 8000.—	
Entretien appareils et achat des tickets	CHF 18'000.—	
Frais bancaires (cc)	CHF 3'000.—	
Assistant (1 EPT)	CHF 100'000.—	
Amortissements	CHF 32'700.—	
Revenus « Zone Quai de l'Arabie »		CHF 239'200.—
Revenus « Zone Route de Blonay »		CHF 165'800.—
Revenus « Zone Avenue de Gilamont		CHF 65'300.—
Revenus modifications d'horaires		CHF 15'500.—
Total 1^{ère} et 2^{ème} année	CHF157'750.—	CHF 485'800.—
Gain net communal 1^{ère} et 2^{ème} année		CHF 328'050.—
Total dès la 3^{ème} année	CHF165'750.—	CHF 485'800.—
Gain net communal dès la 3^{ème} année		CHF 320'050.—

8. Planification

Une fois le préavis adopté, l'Association Sécurité Riviera implémentera le dispositif dans les différentes zones considérées. La commande et l'installation des horodateurs, ainsi que les modifications de signalisation nécessaires pourront se réaliser sur une période de trois à quatre mois.

Suite à la mise en place des dispositifs décrits par le présent préavis, l'Association Sécurité Riviera suivra attentivement les conséquences des modifications qu'ils induisent, notamment dans les quartiers adjacents à ceux qui seront nouvellement soumis à tarification. Elle pourra par la suite, si nécessaire, agir notamment sur les durées de stationnement dans ces quartiers et mettre en place de nouvelles zones macarons pour privilégier le stationnement des habitants.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis n° 04/2013, du 14 février 2013 concernant PMU - Mesure F 1-3 Modification du statut de zones de stationnement
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 327'000.— pour financer l'achat et l'installation de trente nouveaux horodateurs et des modifications d'horaires sur des horodateurs existants, conformément aux objectifs du PMU ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte de bilan « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir le crédit demandé en une seule fois par prélèvement sur le Fonds de réserve « exploitation des parcomètres », compte de bilan n° 9280.03.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire

Laurent Ballif Grégoire Halter



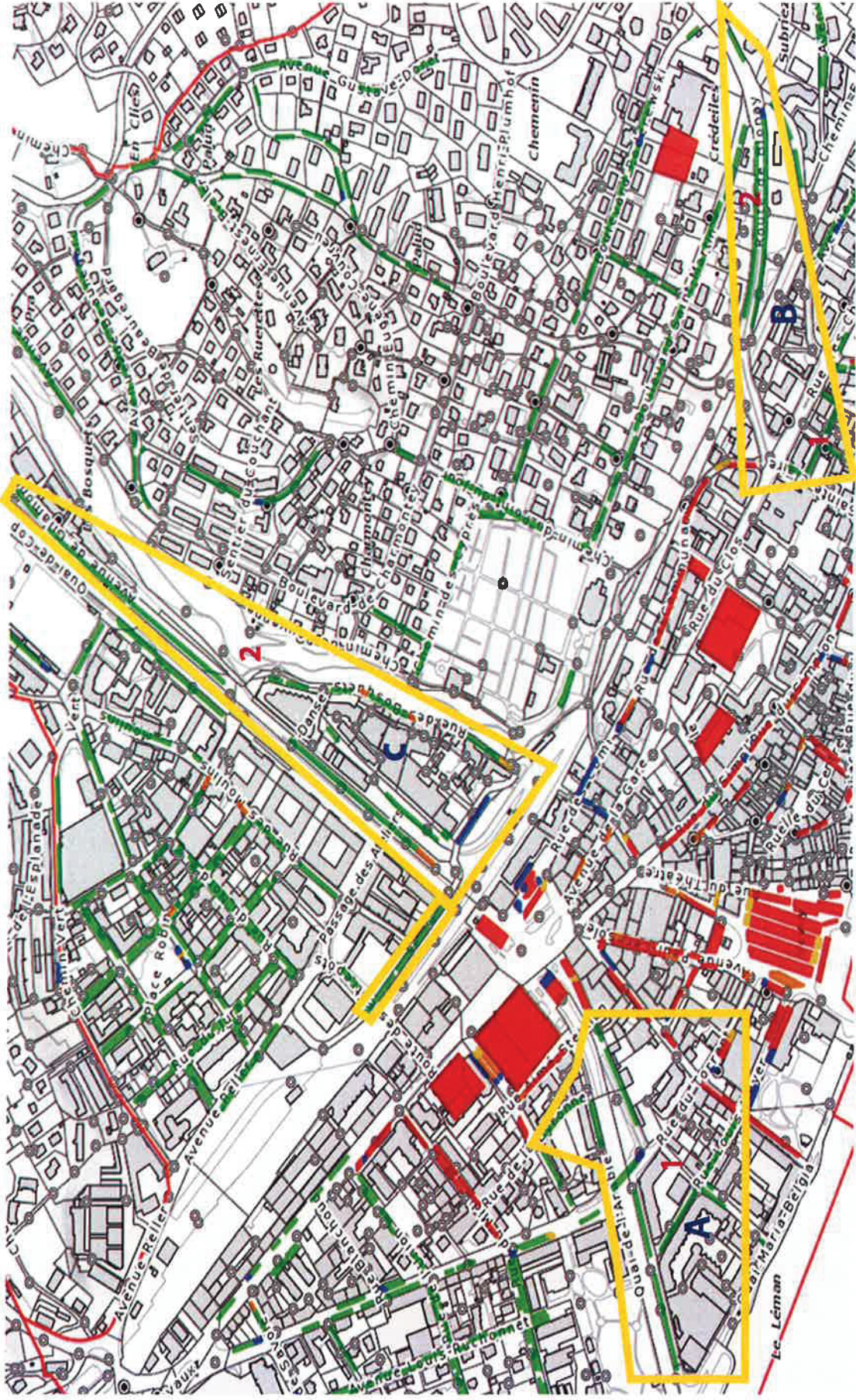
Municipaux-délégués :

- Mme Elina Leimgruber, municipale de la Direction de l'architecture et des infrastructures, de l'Office du développement durable et de la Direction de l'Education, Jeunesse et Sports
- M. Etienne Rivier, municipal-directeur des finances et de la sécurité

Annexes : Plan d'ensemble et 3 plans détaillés



Sécurité Riviera – Office du stationnement



256 places à 11h

71 places à 5h

30 places à 2h

66 places à 1h

total : 423 places payantes

29 horodateurs, dont 5 avec un lecteur de cartes de crédit

Zone 1 : 0800 - 1200
1330 - 1900
CHF 1,20.-/heure

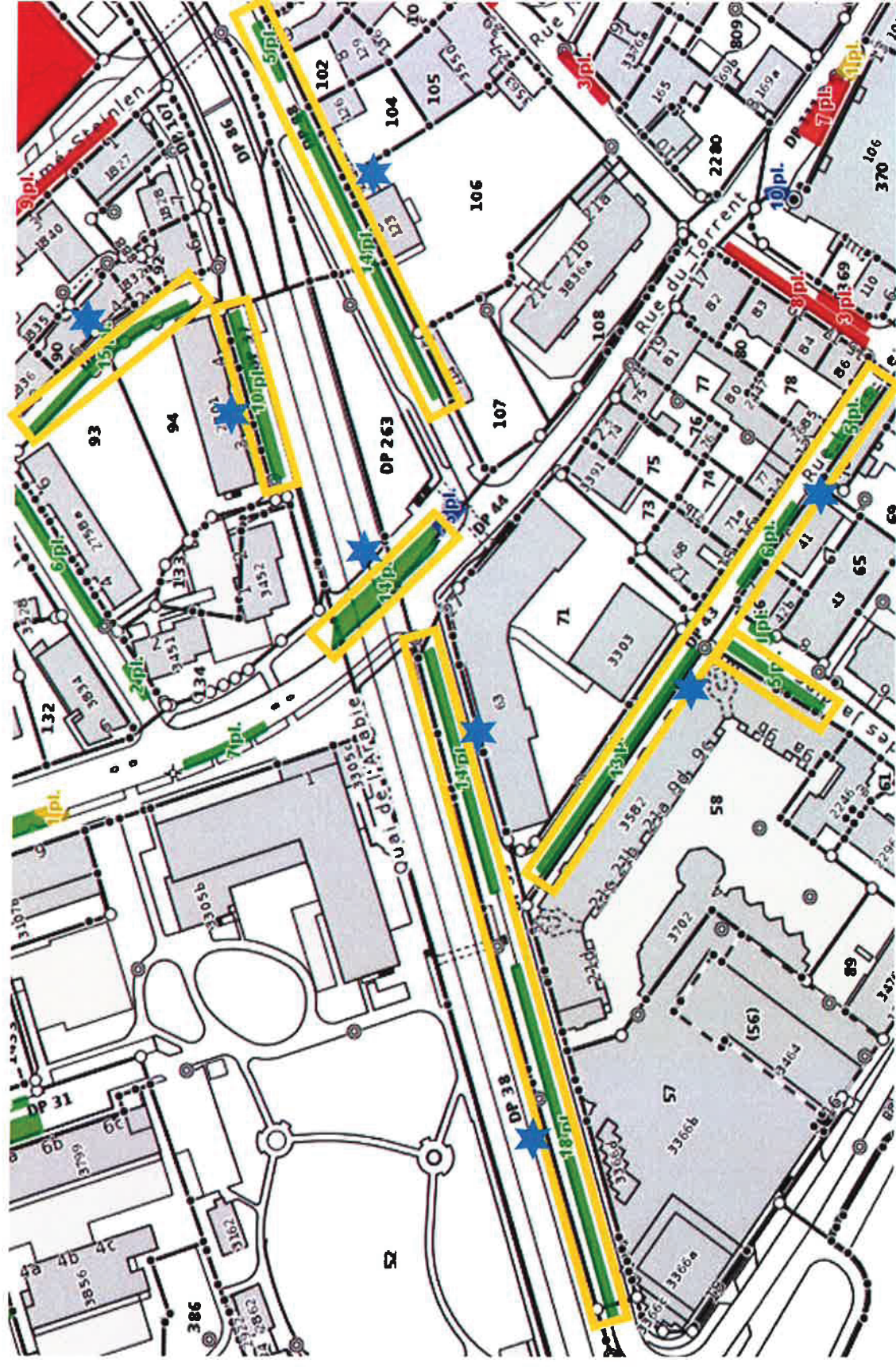
Zone 2 : 0800 - 1900
CHF 1.-/heure jusqu'à 2h puis CHF 0,50.-/heure
Forfait journée : CHF 5.-
Forfait mensuel : CHF 50.-



Plan : A

Annexe : 1

Sécurité Riviera – Office du stationnement



19 places à 1h

30 places à 2h

71 places à 5h

8 horodateurs

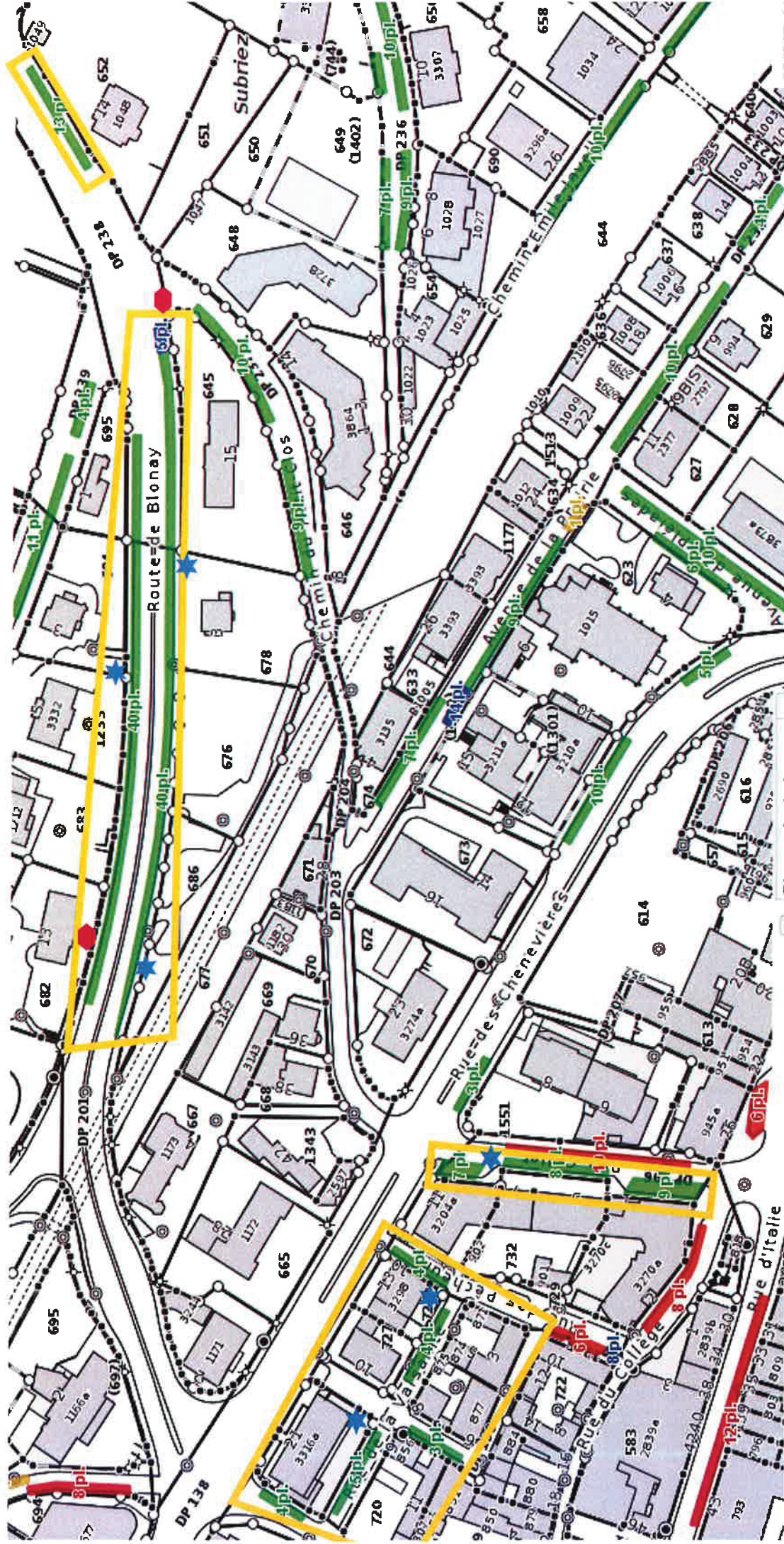




Plan : B

Annexe : 1

Sécurité Riviera – Office du stationnement



★ 6 horodateurs

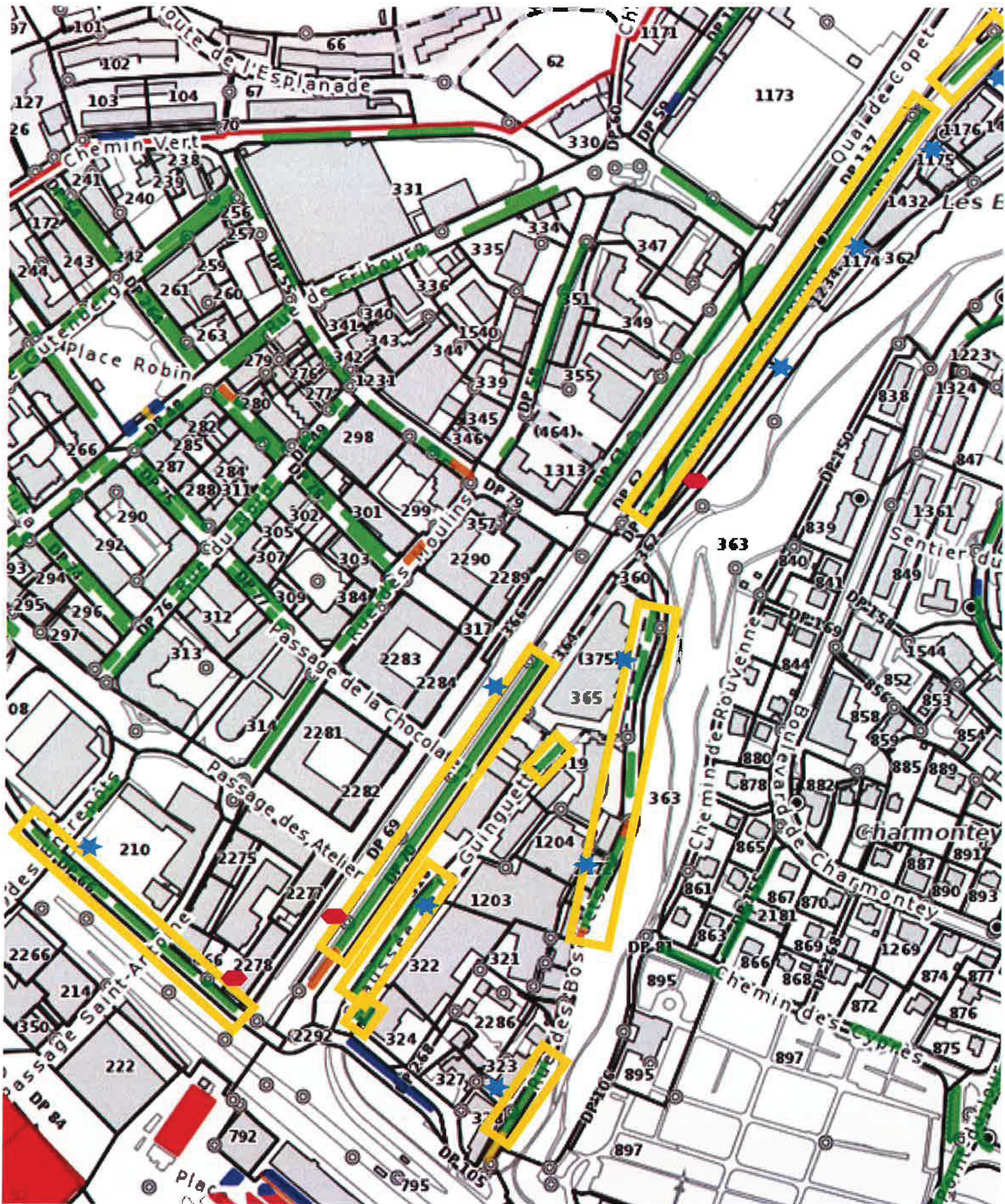
◆ 2 horodateurs cartes de crédit

93 places à 10 h

47 places à 1 h



Sécurité Riviera – Office du stationnement



163 places à 10 h

◆ 3 horodateurs cartes de crédit

★ 10 horodateurs